



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **12 OCTOBRE 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0313**

Décision modificative n°2 – Budget annexe « Camping »

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 61
Pouvoirs : 8
Absents : 5
(Philippe BAUDAIN, Jean-Claude BOREL-GARIN, Marieke BUNTINX, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Annick GUICHARD)
Excusés : 8
Pour : 69
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

14 OCT. 2026

et publié le

14 OCT. 2026

Secrétaire de séance :
Patricia BELLINI

Le lundi 12 octobre 2026 à 15 heures 00, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 05 octobre 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Dominique BONNET, Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD, Coralie BOURDELAIN, Régine BOURGEOIS, Jean-Marie CABRIERES, Marc CECON, Karim-Eugène CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Claude COCQUET, Jean-Noël COLLE, Cécile CONRY, Pierre-Jean CRESPEAU, Arthur CULLATI, Laurent DESGOUIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Laure FAYOLLE, Thierry FEROTIN, Didier FRAIX-BURNET, Sandrine GAUCHON, Jean-Yves GAYET, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Virginie GRAS, Caroline HALLE, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Jérôme LARDIERE, Floriane LATRAYE, Séverine LE BIHAN, Pascal LEMOINE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Philippe LORIMIER, Stéphane MALARD, Laurie MENGUY, Jean-Marc MICHEL, Françoise MIDALI, Michel MIET, François OLLEON, Céline PAVAROTTI, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Marc ROSSET, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER

Pouvoirs : Margaux BERLIOZ à Jean-Marc MICHEL, Théodore BONNET-GAMARD à Cédric LESCURE, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Céline MEKHMOUKH à Henri BAILE, Rebecca NALLET à Françoise LANNOY, Eric ROETS à Philippe LORIMIER, Myriam SIMONAZZI à Régine BOURGEOIS, Martine VENTURINI à Arthur CULLATI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le budget primitif 2026 du budget camping voté le 2 février 2026,
Vu le budget supplémentaire 2026 du budget camping voté le 29 juin 2026,
Vu l'augmentation des prix du gaz ❶,
Vu les actions de désinsectisation engagées au niveau des chalets ❷,
Vu la conception graphique et l'impression de plans du camping ❸,
Vu le remboursement des dépenses 2025 des factures d'eau, d'électricité et de frais de télécommunications auprès du budget principal ❹,
Vu les crédits disponibles sur les comptes d'amortissement et au compte 673 ❺,
Vu les crédits disponibles au compte 2188 ❻,

Monsieur le Président propose d'adopter la décision modificative n° 01 suivante au budget camping :

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire			Section de fonctionnement					
			Dépenses			Recettes		
			BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
011/6061/CAMP/BLO	Fournitures non stockables (Fluides)	❶	5 000,00 €	7 000,00 €	12 000,00 €			
011/6228/CAMP/BLO	Autres intermédiaires	❷	500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €			
011/6236/CAMP/COM	Catalogues et imprimés	❸	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €			
011/62871/CAMP/BLO	Remboursement de frais	❹	18 000,00 €	11 000,00 €	29 000,00 €			
67/673/CAMP/BLO	Annulation de titres sur exercices antérieurs	❺	10 000,00 €	-9 313,00 €	687,00 €			
Total des Opérations réelles				11 687,00 €			0,00 €	
042/6811/NA/DIV	Dotations aux amortissements	❻	145 000,00 €	-11 687,00 €	133 313,00 €			
Total des Opérations d'ordres				-11 687,00 €			0,00 €	
TOTAUX				0,00 €			0,00 €	

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire <i>Le cas échéant : opération / AP.CP</i>			Section d'investissement					
			Dépenses			Recettes		
			BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
21/2188/CAMP/BLO/302I	Autres immobilisations	❻	20 000,00 €	-11 000,00 €	9 000,00 €			
Total des Opérations réelles				-11 000,00 €			0,00 €	
040/28138/NA/DIV	Dotations aux amortissements	❺				145 000,00 €	-11 000,00 €	134 000,00 €
Total des Opérations d'ordres				0,00 €			-11 000,00 €	
TOTAUX				-11 000,00 €			-11 000,00 €	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 12 OCT. 2026

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

